

Quelle est l'origine de cette fête?

Pour cela un peu d'histoire :

En 1850, les autorités religieuses lancent un concours pour la réalisation d'une statue, envisagée comme un signal religieux au sommet de la colline de Fourvière. C'est le sculpteur Joseph-Hugues Fabisch qui réalise cette statue dans son atelier des quais de Saône.

L'inauguration **initialement prévue le 8 septembre 1852⁽¹⁾** est repoussée au

8 décembre en raison d'une crue de la Saône. Le jour venu, le mauvais temps va de nouveau contrarier les réjouissances : les autorités religieuses sont sur le point d'annuler l'inauguration. Finalement le ciel se dégage... Spontanément, les Lyonnais disposent des bougies à leurs fenêtres, et à la nuit tombée, la ville entière est illuminée. Les autorités religieuses suivent le mouvement et la chapelle de Fourvière apparaît alors dans la nuit. Ce soir-là, une véritable fête est née !

Chaque année désormais, le 8 décembre, les Lyonnais déposent des lumignons à leurs fenêtres et parcourent les rues de la ville afin d'admirer des installations lumineuses exceptionnelles.

(1) A quoi correspond la date du 8 septembre ?

Une première église dédiée à la Vierge est construite à Fourvière en 1168. Elle est ravagée lors des guerres de religions qui opposent catholiques et protestants (1562). Restaurée, elle accueille les vœux successifs des habitants et des échevins face aux épidémies. Le 8 septembre 1643, les édiles et conseillers municipaux de l'époque (le prévôt des marchands et les échevins), montent à Fourvière pour demander à la Vierge Marie de protéger la ville de la peste qui arrive du sud de la France. Ils font le vœu de renouveler ce pèlerinage si Lyon est épargnée. Ce vœu est toujours honoré le 8 septembre.

Pour des raisons de confort indispensable au mois de décembre, nous séjournerons au

Camping de LYON

Allée du Camping International Porte de LYON
69570 Dardilly (banlieue de Lyon)

Tél : 04 78 35 64 55

N 45.819737°

E 04.761109°



Nous vous accueillerons **le Jeudi 6 Décembre** au camping à partir de 14 heures. Vous vous installez tranquillement puis vers 18h au cours d'un pot de bienvenue, nous ferons connaissance et nous vous

présenterons le déroulement de votre séjour dans une salle de l'hôtel IBIS tout proche. Nous vous remettrons vos « City Cards », celles-ci vous donneront droit, pendant 3 jours, aux entrées gratuites des musées confluences,



Renseignements et Inscription

Bernard DEPIERRE
66 bis rue Deleuvre
69004 LYON
Tel: 04 78 65 02 32
Port: 06 08 65 03 60



Gadagne, Beaux Arts, une croisière promenade sur la Saône, une visite guidée, dans le vieux Lyon, à la Croix Rousse, à la maison Guignol à un spectacle de Guignol, etc... ainsi qu'aux transports en commun gratuits.

Vendredi 7 Décembre, la journée sera libre au gré de vos envies vous pourrez user de votre « City Card » à la découverte de la ville.

Paul GOUY, adhérent du CCCRA, fera découvrir au 1^{er} groupe le théâtre antique et

l'aqueduc romain et vous dévoilera l'histoire de la création de la ville de « Lugdunum ». Cette visite se terminera par la basilique de Fourvière avec son point de vue remarquable sur la ville de LYON. L'après-midi Paul GOUY fera la visite avec le 2^{ème} groupe.

Le soir aux environs de 18 h, nous assisterons à l'ouverture de la fête des Lumières. Retour libre au camping avec les transports en commun.

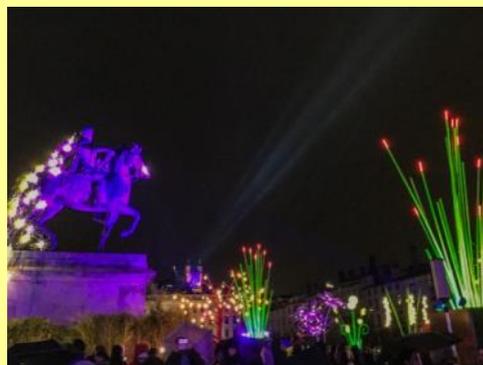
Samedi 8 Décembre, vous pourrez continuer d'utiliser votre « City Card », après un repas de midi pris, pourquoi pas, dans un « bouchon lyonnais » un premier groupe participera à une visite guidée du Vieux Lyon. Puis vous aurez la possibilité de rester en ville pour découvrir d'autres illuminations et dans la soirée vous rejoindrez le camping avec les transports en commun.

Dimanche 9 Décembre, le matin, Fabien du groupe Narbonne Accessoires vous expliquera comment sont réparés vos camping-cars, puis vous pourrez continuer d'utiliser votre « City Card », après un repas de midi libre, nous visiterons avec un guide le quartier de La Croix Rousse et ses traboules. Puis vous aurez la possibilité de rester en ville pour découvrir d'autres illuminations et dans la soirée, vous rejoindrez le camping avec les transports en commun.

Lundi 11 Décembre, le matin vous pourrez repartir vers Lyon, des tickets de bus seront en vente à la réception du camping, mais vers 13h nous vous convierons à un repas pris en commun dans l'hôtel IBIS tout proche.

Mardi 12 Décembre, fin de la sortie, départ du camping avant midi.

Nos amis à quatre pattes sont admis au camping mais interdits dans les transports en commun et dans les visites.



Sortie limitée à

25 Camping-Cars

Clôture des inscriptions dès les 25 CC inscrits avec une **date limite au 20 juillet 2018**



Monsieur : Prénom : N° d'adhérent : | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Madame : Prénom : Club :

Nb de personnes : dont : Adulte (s) et : Enfant (s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non Oui

Adresse : Tél. fixe : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Code postal : Ville : Portable : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Pour confirmation E-mail : ou SMS ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Longueur C.C : Double essieux : Non | _ | Oui | _ |
Remorque : Non | _ | Oui | _ |

	Prix/ pers.	Nb	Montant en €
Emplacement : 1 Camping-car et 2 personnes / Jour	22.50 €	A régler au camping dès votre arrivée	
Electricité 6 A / jour:	6.80 €		
LYON City Card 3 jours / par personne	41.00 €		
Forfait : Comprenant buffet dînatoire / apéritif du jeudi et repas de clôture du lundi	57.00 €		

Cette sortie est limitée à **25 camping-cars**
(inscription suivant l'ordre d'arrivée des bulletins),
Bulletin à retourner **IMPÉRATIVEMENT**
avant le **20 Juillet 2018**
Accompagné du règlement à l'ordre du CCCRA
Inscription et renseignement :
Bernard DEPIERRE
66 bis rue Deleuvre
69004 LYON
Port: 06 08 65 03 60

Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC.

TOTAL A PAYER

Date et signature de l'adhérent

Je soussigné (e) M ou Mme agissant pour moi-même et/ou pour le compte des per-sommes que j'inscris, implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
 - Du règlement intérieur en particulier du paragraphe III, alinéa 5 «Tous les participants à un rassemblement évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association».
 - Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- CCCRA, association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n° IMO75100284 / Assurance MACIF n° 15195976. Siège social 20/22 Louis Armand 75015 PARIS.